

Implantation d'un hébergement touristique et restauration - Val de Cher

Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes Val de Cher (41)

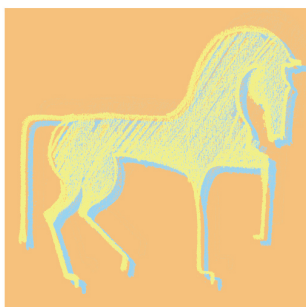
Contact : Monsieur Yves PIAU, Président

tel : 02 54 75 22 46

Montant de la mission : 19 050 euros HT

Estimatif projet : -

Réalisé 2003



Caractéristiques de l'opération

Le territoire du Val de Cher Saint-Aignan se caractérise par un pôle d'attraction touristique fort : le ZooParc de Beauval. Celui-ci attire 420.000 visiteurs par an (chiffres 2002), mais la clientèle est essentiellement une clientèle de passage, venue spécifiquement visiter le zoo parc. En conséquence, la clientèle régionale et les très courts séjours sont actuellement très majoritaires. C'est aussi le cas au Zoo de Beauval.

L'environnement touristique à moins d'une heure de route de Saint-Aignan est déjà remarquable et devrait, avec l'évolution favorable des infrastructures autoroutières (A 85 ouvert à 3 kilomètres fin 2003), la construction d'un 2ème pont et l'extension du Zooparc, permettre maintenant d'envisager la réalisation d'un pôle d'hébergement touristique structurant, visant des clientèles nationales et internationales.



Ingénierie Loisirs



Ingénierie Sport



Ingénierie Tourisme



Tél **33 (0)2 54 83 78 48**

www.parcours-conseil.com

52 Bd Sébastopol 75003 Paris

Les îles 41210 La Ferté Beauharnais

Fax : 33(0)2 54 83 62 83

SARL au capital de 10 000 euros

RCS Paris B 378 064 117

Contenu de la Mission

- Dans un premier temps, rechercher un site et un terrain répondant à un ensemble de critères que les opérateurs attendent.
- Parallèlement, réunir des éléments d'attractivité pour réaliser un document de présentation pour les investisseurs.
=> définir les contours de programmes possibles : thématiques, types d'hébergement, types d'équipements publics et privés nécessaires, infrastructures complémentaires si nécessaire, etc.
- Dans un second temps, procéder à une consultation d'opérateurs. rencontre individuelle puis visite sur place (un par un) de ceux qui sont intéressés
- Dans un troisième et dernier temps, accompagner la collectivité publique dans ses discussions et négociations avec le ou les opérateurs.